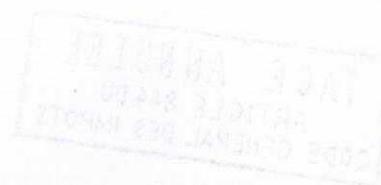


**UNION DES CONSIGNATAIRES ET ARMATEURS DE COTE D'IVOIRE
(UCACI)**



PROCES-VERBAL ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE



DATE ET HEURE : JEUDI 12 MAI 2022 A 10H

LIEU : SALLE DE REUNION DU SIEGE SOCIAL DE L'UCACI



ORDRE DU JOUR

La présentation du projet de matrice d'actions arrêté au titre de l'année 2022 et ce, dans le cadre de la mise en œuvre des dispositions de l'article 3 de l'arrêté interministériel n° 1185/MAM/MEF/MBPE du 29 décembre 2020 fixant les modalités de gestion et de répartition de la redevance due par les armateurs communautaires et étrangers exploitant un service de transport maritime international.

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
DU JEUDI 12 MAI 2022



L'an deux mille vingt-deux (2022),

Le jeudi 12 Mai à 10 heures 25 minutes,

Les membres de l'UCACI, se sont réunis, au siège social de ladite association, sur convocation de son Président, Monsieur Mamadou DOSSO qui a lui-même présidé ladite assemblée.

Et Monsieur Aymeric AHOUSSOU est désigné comme secrétaire de séance.

Une feuille de présence a été dressée et a été signée par chaque membre présent, au moment de son entrée en séance, tant à titre personnel qu'en qualité de membre.

Etaient présents des représentants de GMT SHIPPING, PIL, MEDLOG, GRIMALDI LINES, ONE LINE, LTA, SIMAT, IMACO, AQUAMARINE, CMA CGM, BOLLORE, GMCI, ATHENA SHIPPING, MAERSK, MSC, EOLIS, MOVIS, SISA et USC.

Avant l'entame des travaux de notre Assemblée Générale Extraordinaire de ce jour, le Président a au nom de l'ensemble des membres du bureau, adressé ses excuses pour le temps mis avant toute communication sur les fonds mis à la disposition de l'UCACI et sur les propositions d'affectation de ces fonds.

Ce retard a été dû à l'attente de précisions sur l'affectation desdits fonds, en application des dispositions de l'arrêté interministériel n° 1185/MAM/MEF/MBPE du 29 décembre 2020.

Ainsi, après un rappel des dispositions de l'arrêté dans un premier chapitre, il a été procédé dans une seconde phase, à la présentation des éléments de la matrice d'actions arrêtée par la Commission spéciale dite de « Renforcement des capacités », qui prend en compte les estimations chiffrées telles que proposées par celle-ci.

I- Rappel des dispositions de l'arrêté interministériel n° 1185/MAM/MEF/MBPE du 29 décembre 2020

Par arrêté interministériel n° 1185/MAM/MEF/MBPE du 29 décembre 2020, pris en application du règlement d'exécution n° 003 de la Commission de l'UEMOA

du 04 mars 2019, ont été fixées les modalités d'application et de gestion de la redevance due par les armateurs communautaires et étrangers, exploitant un service de transport maritime international.

Cet arrêté définit une clé de répartition de la redevance perçue en Côte d'Ivoire à raison de :

- 10% pour le compte de l'UEMOA et
- 90 % à reverser à la Trésorerie Principale des Transports Terrestres et Maritimes pour le compte de la Direction Générale des Affaires Maritimes et Portuaires (DGAMP).

L'Arrêté stipule par ailleurs que la totalité des 90% des fonds revenant à la partie ivoirienne à travers la Trésorerie Principale des Transports Terrestres et Maritimes pour le compte de la Direction Générale des Affaires Maritimes et Portuaires (DGAMP) vient quant à elle, se repartir à raison de :

A. 80 % pour le financement :

- Des dépenses d'investissements et d'équipement de l'Administration Maritime,
- Des équipements en moyens navals, en radiocommunication et en matériels terrestres,
- Du renforcement de la sûreté maritime et portuaire,
- Des primes trimestrielles du personnel de l'autorité maritime administrative et de la Direction Générale des Affaires Maritimes et Portuaires (DGAMP) ;

B. 9% pour l'appui au sous-secteur transport maritime, fluvial et lagunaire ;

C. 1% pour le financement du Fonds de l'Action de l'Etat en Mer ;

D. 4% pour le financement des contributions de l'Etat aux organisations maritimes internationales et régionales ;

E. 3% pour le soutien du fonds de prévoyance des Affaires Maritimes et Portuaires ;

F. 3% en appui aux faîtières d'encadrement du secteur privé maritime, à savoir l'UCACI et la FEDERMAR à proportion de 1,50% pour chacune



AB

d'elles, soit cent cinquante (150) millions de francs pour le compte de l'UCACI en vue de la prise en charge de programmes :

- De renforcement de capacité des cadres des entreprises et des institutions du secteur maritime et portuaire,
- De participation des cadres de ses structures aux réunions de l'Organisation Maritime Internationale ou toute autre conférence importante à l'extérieur,
- De recherche de stages embarqués pour les cadres de l'Administration maritime et les élèves sortis de l'Académie des Sciences et Techniques de la Mer (ARSTM),
- De lutte contre la fraude sur les manifestes et assimilés et les rebours,
- D'audits pour l'amélioration continue du fonctionnement de l'ensemble des structures du secteur maritime et portuaire.

II- L'estimation chiffrée du concours de l'UCACI au titre du renforcement des capacités des acteurs via les fonds DGAMP

Sur la base d'un fonds de 150 millions de francs mis à sa disposition au titre de l'appui à ses membres pour la prise en charge de programmes tels qu'indiqués ci-dessus, l'UCACI s'est dotée d'une Commission Spéciale, dite Commission de « Renforcement des capacités » des membres.

A cet effet, cette commission a mis en place une matrice d'action en une dizaine de points (voir matrice d'actions en fichier joint), portant pour l'essentiel sur :

- A. Une conférence thématique (Douane, Affaires maritimes) avec la DGAMP par trimestre pour cadres supérieurs et ce, pour un montant de cinq millions de francs ;
- B. Des formations sur « power points » pour les personnels de nos sociétés de consignation portant sur :
 - Les exigences de l'agrément de consignation selon le décret et l'arrêté,
 - La présentation « power point » des conditions d'obtention des agréments de consignation et de manutention,
 - La présentation « power point » des articles de l'arrêté portant libéralisation des transports ;

le tout pour un montant de quinze millions de francs ;



[Handwritten signature]

- C. La participation des cadres de nos sociétés aux réunions de l'Organisation Maritime Internationale et de la FONASBA (Federation of National Associations of Ship Brokers and Agents), notamment pour cette dernière, pour un montant annuel d'un million huit cent mille francs au titre de la cotisation annuelle ;
- D. La recherche de stages embarqués pour 2 cadets de l'ARSTM pour un montant de sept millions de francs ;
- E. Le mécanisme de lutte contre la fraude sur les manifestes et documents assimilés avec :
 - La Douane pour 03 cours pour techniciens pour un montant de trois millions de francs,
 - L'Administration maritime pour 3 cours pour un montant de trois millions de francs ;
- F. Des audits DGAMP/UCACI pour l'amélioration continue du fonctionnement de l'ensemble des structures maritimes et portuaires, ceci pour un montant de sept millions de francs ;
- G. De l'acquisition d'un véhicule de liaison validée par l'AGO du lundi 31 mai 2021 pour un montant de 49 millions neuf cent mille francs ;
- H. De la souscription d'une police d'assurance automobile « tous risques » pour un montant de deux millions de francs ;
- I. Du paiement des salaires pour un montant de 40 millions deux cent mille francs ;
- J. Du soutien en appui à la Direction Générale des Affaires Maritimes et Portuaires pour un montant de douze millions cinq cent mille francs lors des obsèques de l'ex DGAMP ;
- K. De dépenses diverses pour un montant de trois millions six cents mille francs ;

Le tout pour un montant cumulé de cent cinquante (150) millions de francs CFA tel que repris à la matrice d'actions UCACI du 11 mai 2022, jointe en annexe au présent document.

La matrice d'actions a été adoptée par l'ensemble des membres présents sous réserve du montant définitif des fonds à allouer aux stagiaires embarqués tel que recommandé par l'arrêté sus-cité.

Il revient à la Commission « renforcement des capacités » d'œuvrer pour la mise en application de cette matrice, dont elle est l'initiatrice.



Il est convenu par ailleurs d'organiser une séance de travail avec le Directeur Général de l'ARSTM en vue de connaître les besoins de l'Académie et déterminer ainsi les ressources à affecter aux stagiaires embarqués dans la matrice d'actions pour l'exercice 2022.

Enfin, il a été porté à la connaissance des membres que la formation sur les exigences de l'agrément de consignation selon le décret et l'arrêté sur les agréments de consignation débutera dans la première semaine du mois de juin et sera dispensée par le Chef de service « Agrément » de la DGAMP.

Toutefois, chaque société devra se faire représenter par un membre pour la participation à ces formations.

Le programme des formations sera communiqué à l'ensemble des membres.

Aux termes des échanges, le Président a clos l'Assemblée Générale Extraordinaire à 11 heures 47 minutes et un rafraîchissement a été servi à l'ensemble des participants.

Pièce jointe : copie de la matrice d'actions



Fait à Abidjan, le 12 mai 2022

Le Président

Mamadou DOSSO



Le Secrétaire Général Adjoint

Fulgence Amangoua AKA



PTT Plateau
Poste Comptable 8003

Droit fixe % x

Hors Délai

Reçu la somme de

fixe mille francs

Quittance n° 007576

Enregistré le 17 MAI 2022

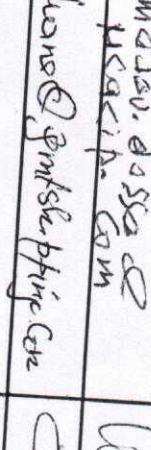
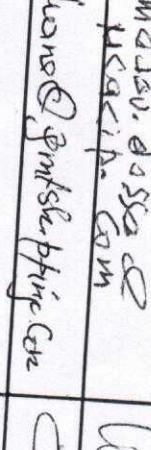
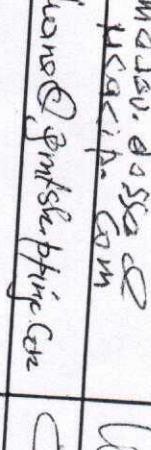
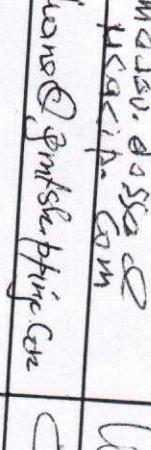
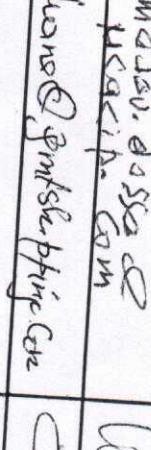
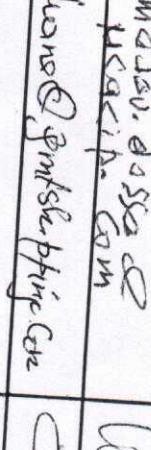
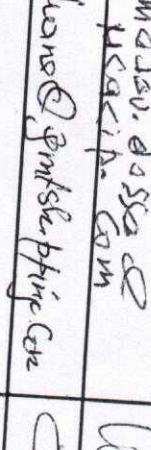
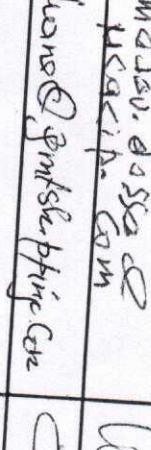
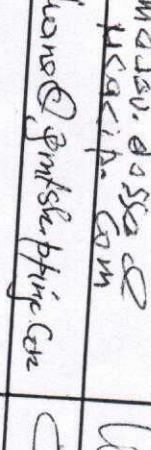
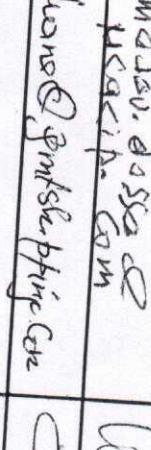
Registre Vol. 01 Folio 65 Bord. 811 04

Le Chef de Bureau du Domaine,
de l'Enregistrement et du Timbre



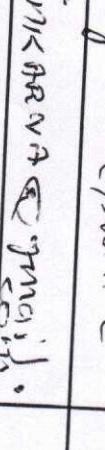
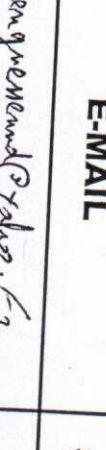
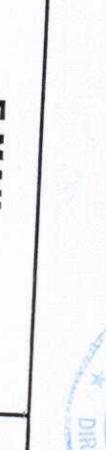
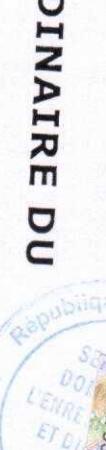
LISTE DE PRESENCE

**DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU
JEUDI 12 MAI 2022**

N°	NOMS	PRENOMS	SOCIETES	TEL	E-MAIL	SIGNATURE
1	DOSSE	MAMADOU	UCACI	0707072942	Wakmadaucosse@ucaci.ci	
2	KADIANE	YAO	CHITSHIPPING	0749774115	Ykadiane@chitshipping.ci	
3	DIARLA	KASSOUA	PIL	0707502001	Rassoua.diarla@pilship.com	
4	ESTOURNAC	GERMAIN	MESLOG	0664289210	Germain.estournac@meslog.com	
5	YEO	NAVILIO	GRIMALDI-LINESCI	0759199642	navilio.yeo@grimaldi-ci.com	
6	TOURE	JOSANE	OKI	0758120148	josane.oki@okitv.ci	
7	AKOSSOU	AYMERIC	UCACI	0777352025	aymeric.akossou@ucaci.ci	
8	TOLOU	IGNAZ	LTA	0708279518	ignace.tolou@lta.ci	
9	TOURE	ZAKARY	SEMANT	0773043480	zakary.toure@semant.ci	
10	TOURA	FULGENCE	IMACOSA	0767869692	zika_fulgence@yahoo.fr	



LISTE DE PRÉSENCE
DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE DU
JEUDI 12 MAI 2022

N°	NOMS	PRENOMS	SOCIETES	TEL	E-MAIL	SIGNATURE
11	GUESSEND	Dominic	AQUARIANE	0208 4112	dominiqueguessend@yahoo.fr	
12	COUBIBOU	ADAMA	UCACI	0101401157	kenirikarava@gmail.com	
13	COLLIERON	XAVIER	CNA C&M	0768 136288	ASD. XOLLIERON@CNA-C&M.COM	
14	MALLE	ABDER	BOLLORE	0708084129	abder.malle@bollore.com	
15	HABIMON	JUSTE	GMCI	0708056152	j.habimon@globalwant.ci	
16	GUESSENG	Isabell	AUENAKHMY	00203356	loguenencky@gmail.com	
17	THROGOU	JD	THREKCI	0743005192	(JDON-DAWUD) dawud_jdonmaurice.com	
18	G BOKO	ROUK H	GLASS K&B	0955722216	(JDON-DAWUD) dawud_jdonmaurice.com	
19	KOUAKOU	USTHER	COLIS CO	0707093400	usther.kouakou@colis.ci	
20	BAMBATA	MOHAMED	MOVIS-CI	0707070573	mohamed.bamba@movis-ci.com	



**LISTE DE PRESENCE
DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU
JEUDI 12 MAI 2022**



N°	NOMS	PRENOMS	SOCIETES	TEL	E-MAIL	SIGNATURE
21	KONATE	YACOUBA	Sisa	0307010234	Yacouba.Konate@rea-invest.com	
22	Koffi	Sylvain	USC LOG	0708809414	Sylvain.Koffi@usc-sa.org	
23						
24						
25						
26						
27						
28						
29						
30						